

1p 15 cm / 19

**Annales de la Faculté des Lettres de Bordeaux**

et des Universités du Midi

QUATRIÈME SÉRIE

Commune aux Universités d'Aix, Bordeaux, Montpellier, Toulouse

LVI<sup>e</sup> ANNÉE

---



**REVUE**  
DES  
**ÉTUDES ANCIENNES**

Paraissant tous les trois mois

---

**TOME XXXVI**

**N° 2**

**Avril-Juin 1934**

**P. WUILLEUMIER**

**Inscription inédite d'Aix-les-Bains**

**Bordeaux :**

**FERET & FILS, ÉDITEURS, 9, RUE DE GRASSI**

**Grenoble : A. GRATIER & C<sup>o</sup>, 23, GRANDE-RUE**

**Lyon : DESVIGNE, 36-42, PASSAGE DE L'HÔTEL-DIEU**

**Marseille : A. TACUSSEL, 54, RUE PARADIS**

**Montpellier : C. COULET, 5, GRAND'RUE**

**Toulouse : ÉDOUARD PRIVAT, 14, RUE DES ARTS**

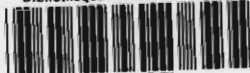
**Lausanne : F. ROUGE & C<sup>o</sup>, 4, RUE HALDIMAND**

**Paris :**

**E. DE BOCCARD, 1, RUE DE MÉDICIS, VI<sup>e</sup>**

**C. KLINCKSIECK, 11, RUE DE LILLE, VII<sup>e</sup>**

Bibliothèque Maison de l'Orient



071437

SOMMAIRE

P. Roussel, <i>La poix des Anesthéria</i> . . . . .	177
L.-A. Constans, <i>Salluste, Jugurtha</i> , 104, 1 . . . . .	180
R. Thouvenot, <i>La Vénus de Volubilis</i> . . . . .	183

ANTIQUITÉS NATIONALES

P. Fabre, <i>Sur l'ordre chronologique de deux « natalicia » de saint Paulin de Nole</i> . . . . .	188
P. Willeumier, <i>Inscription inédite d'Aix-les-Bains</i> . . . . .	199
F. Benoit, <i>La tour des Mourgues, note sur l'enceinte romaine d'Arles</i> . . . . .	206
R. Demangel, <i>En Narbonnaise</i> . . . . .	213
E. Malbois, <i>Notes sur quelques rivières provençales</i> . . . . .	215
<i>Chronique de toponymie</i> : X. J.-E. Dufour, <i>Lyonnais et Forez</i> . . . . .	218

VARIÉTÉS

V. Pisani, <i>Parentés linguistiques</i> . . . . .	223
L. Roussel, <i>Le folklore dans « Prométhée »</i> . . . . .	229
J.-R. Palanque, <i>Sur la politique religieuse de Constantin</i> . . . . .	233
Fr. Poulsen, <i>Art romain dans les régions danubiennes</i> . . . . .	236

BIBLIOGRAPHIE

M. P. NILSSON, *Homer and Mycenae* (Ch. Picard), p. 239. — E. POTTIER, *L'art hittite* (Ch. Picard), p. 244. — UNION ACADÉMIQUE, *Corpus vasorum* (Ch. Dugas), p. 247. — DAVID M. ROBINSON, *Excavations at Olynthus, V : Mosaics, vases and lamps* (Ch. Dugas), p. 248 ; VI : *The coins* (J. Babelon), p. 250. — M. GUDE, *Olynthus* (P. Cloché), p. 251. — P. CHANTRAINE, *La formation des noms en grec ancien* (A. Cuny), p. 252. — W. A. LAIDLAW, *Delos* (P. Roussel), p. 255. — E. CAHEN, *L'art gallo-grec et gallo-romain en Basse-Provence* (R. Demangel), p. 256. — P. MONTET, *Les fouilles de Tanis* (G. Radet), p. 257. — P. TREVES, *Demostene* (G. Radet), p. 259. — A. BON et F. CHAPOUTHIER, *Retour en Grèce* (G. Radet), p. 260. — V. BÉRARD, *Dans le sillage d'Ulysse* (G. Radet), p. 261. — Aristote, *L'Économique* (II), éd. VAN GRONINGEN (G. Radet), p. 262. — H. BORNÉCQUE, *Tite-Live* (G. Radet), p. 264. — J. CARCOPINO, *L'impérialisme romain* (G. Radet), p. 265. — L. HOMO, *Le Haut-Empire* (G. Radet), p. 267. — W. HUTTL, *Antoninus Pius* (M. Durry), p. 269. — *Harvard Studies in Classical Philology*, vol. XLIII (G. Mathieu), p. 270. — Platon, *Phèdre*, éd. L. ROBIN (G. Mathieu), p. 270. — E. HAAG, *Platons Kratylos* (G. Mathieu), p. 271. — ISOCRATE, *Il Panegirico*, éd. P. TREVES (G. Mathieu), p. 272. — RUTILIUS NAMATIUS, *Sur son retour*, éd. J. VESSEREAU et F. PRÉCHAC (J.-R. Palanque), p. 273. — G. MURRAY, *Aristophanes* (O. Navarre), p. 274. — J. ITHURRIAGUE, *La croyance de Platon à l'immortalité de l'âme* (G. Richard), p. 274. — W. C. GREENE, *Achievement of Rome* (V. Chapot), p. 276. — T. FRANK, *Rome and Italy* (V. Chapot), p. 277. — J. SVENNUNG, *Wortstudien* (É. Bourciez), p. 278. — HORACE, *Satires*, éd. F. VILLENEUVE (É. Galletier), p. 280. — Martial, *Épigrammes*, éd. H. J. ISAAC (É. Galletier), p. 280. — Tertullien, *De Spectaculis*, éd. A. BOULANGER (É. Galletier), p. 281. — R. ZIMMERMANN, *Der Sallusttext* (É. Galletier), p. 282. — F. PEETERS, *Vergil* (É. Galletier), p. 283. — E. H. HAIGHT, *Latin Elegiac Poets* (É. Galletier), p. 284. — J. W. SPARGO, *Virgil the Necromancer* (L. Herrmann), p. 284. — Propertius, éd. BUTLER et BARBER (L. Herrmann), p. 286. — M. V. BRAGINTON, *Seneca's Tragedies* (L. Herrmann), p. 288. — O. HEZEL, *Catull* (É. Delage), p. 289. — A. SEVERYNS, *Bacchylide* (É. Delage), p. 290. — H. HOPPE, *Sprache und Kritik Tertullians* (P. Vallette), p. 291. — Tertullian, *De Anima*, éd. WASZINK (P. Vallette), p. 293 ; *De cultu feminarum*, éd. KOK (P. Vallette), p. 295. — L. MARIÈS, *Diodore de Tarse* (A. Dain), p. 296. — CH. DANGIBEAUD, *Mediolanum Santonum* (P. Courteault), p. 298. — A. W. PERSSON, *Dendra* (R. Vallois), p. 300. — *Magna Grecia*, IV (R. Vallois), p. 303. — TH. FITZHUGH, *Aristotle* (A. Juret), p. 306.

Chronique des Études anciennes, p. 307.

Publications nouvelles adressées à la Revue, p. 318.

GRAVURES, PLANCHE

La tour des Mourgues, p. 208, 210. — Pl. II. La Vénus de Volubilis.

DIRECTION ET RÉDACTION

ANTIQUITÉ CLASSIQUE

Georges RADET

9 bis, rue de Cheverus

BORDEAUX

ANTIQUITÉS NATIONALES

Albert GRENIER

4, rue de Turenne

STRASBOURG

Camille JULLIAN, † 1933

La Revue ne rend compte que des ouvrages qui lui sont directement adressés.



# INSCRIPTION INÉDITE D'AIX-LES-BAINS<sup>1</sup>

IN MEMORIAM.

Les *decemlecti* semblent délégués des *possessores*.

C. JULLIAN.

La ville d'Aix-les-Bains renfermait au xvi<sup>e</sup> siècle tant d'inscriptions latines que l'historien Aymar du Rivail s'abstint d'en citer « pour ne pas faire injure aux autres »<sup>2</sup>. Il n'aurait pas aujourd'hui les mêmes scrupules, car la situation a bien changé. Le *Corpus* de 1888 n'a pu recueillir qu'une cinquantaine de textes<sup>3</sup>, dont plusieurs étaient déjà perdus<sup>4</sup>, composés de fragments épars ou encastés dans des monuments modernes ; d'autres ont disparu depuis<sup>5</sup>, et, au début de 1933, la collection municipale n'en comprenait plus qu'une vingtaine<sup>6</sup>. Quelques mois plus tard, onze de ces pierres étaient brutalement expulsées d'un square archéologique et amoncelées dans un champ, hors ville, près du cimetière, pour laisser la place à un parc d'automobiles. Grâce à la collaboration qu'un décret vient enfin d'établir entre architectes et archéologues, nous avons pu, M. Chauvel et moi, les sauver de la destruction et en déposer sept<sup>7</sup> à l'Établissement thermal qui appartient à l'État ; quatre<sup>8</sup> ont été recueillies par le propriétaire de l'Hôtel Sévigné.

Au cours de notre enquête, nous avons noté et photographié au Musée une inscription nouvelle qui semble inédite. M. le Commandant Espérandieu l'y a vue en 1924 ; mais il a bien voulu m'écrire qu'il ne croyait pas l'avoir publiée. D'après M. le docteur Forestier, membre de l'Académie et de la Société archéologique de Savoie, elle a été découverte peu avant cette date, au nord du monu-

1. Cette étude a été communiquée à la Société nationale des Antiquaires de France le 27 décembre 1933.

2. « Ne ommissis injuriam inferam. » Cité par Bourquelot, *Mém. Soc. Ant.*, 1862, p. 44.

3. *C. I. L.*, XII, 2437 (trouvé au Mont du Chat), 2443-2487, 5874-5876.

4. *Ibid.*, 2447, 2457, 2469, 2470.

5. *Ibid.*, 2444, 2450, 2467, 2472, 2478.

6. L'une d'elles (*Ibid.*, 2443) se trouvait et subsiste à l'Établissement thermal.

7. *Ibid.*, 2437, 2453, 2455, 2465, 2477, 2482, 5876.

8. *Ibid.*, 2460, 2471, 2480, 5874.

ment appelé Temple de Diane. Gravée en lettres de 0<sup>m</sup>02 sur un cippe en pierre qui, mutilé dans le haut et le bas, mesure 0<sup>m</sup>43 × 0<sup>m</sup>32 × 0<sup>m</sup>17, elle est ainsi conçue :

II SSO I VM AQ III  
 SIVM DONAVER  
 LVCVM CVM SVA VI  
 NEA VICANIS • A  
 QVENS • AD LVDS  
 CELEBRAND • PRO  
 SALVTE IMP • AVG •  
 ZMERTVCCIVS TI  
 TIANVS • P • V • ARAM  
 D • S • D

[*Decemlecti posse*]sso[r]um Aq[uen]sium donaver(unt) lucum cum sua vinea vicanis Aquens(ibus) ad ludos celebrand(os) pro salute Imperatoris Aug(usti). Zmertuccius Titianus, p(atronus) v(ici), aram d(e) s(uo) d(at).

[Les dix membres choisis] parmi les propriétaires aixois ont fait don d'un bois avec son vignoble aux bourgeois aixois en vue de célébrer des jeux pour le salut de l'Empereur Auguste. Zmertuccius Titianus, patron du bourg, donne un autel de ses deniers.

Cette inscription complète sur plusieurs points le peu que nous savons de la cité gallo-romaine.

1<sup>o</sup> C'est la seule qui désigne un empereur : si plusieurs conféraient déjà le surnom générique d'*Augustus* à des divinités comme Mercure, les *Comedovi*, les *Matres*, ou à des prêtres comme les *Seviri*<sup>1</sup>, aucune ne l'appliquait encore à un *Imperator*. Mais duquel s'agit-il? On pourrait songer à Auguste. Son titre habituel, *Imp. Caes. Aug.*, s'abrège en *Imp. Aug.* sur quelques pierres et beaucoup de monnaies<sup>2</sup>. D'autre part, dans les environs d'Aix, à l'abbaye d'Hautecombe, a été découvert un fragment de dédicace<sup>3</sup> portant *August. sacrum. S. C. fil. Voltin. Sabinus*, et ce Sabinus, fils de Caïus, inscrit dans la tribu Voltinia, reparait, selon toute vraisemblance, dans le bourg voisin d'Albens, où il offre un établissement thermal, et le dédie<sup>4</sup>, « en belles lettres du début du 1<sup>er</sup> siècle », selon notre formule même *d. s. d.* Enfin, Auguste avait la passion des jeux : il se vante dans son testament<sup>5</sup> d'en avoir célébré lui-même quatre à son nom, vingt-trois pour d'autres magistrats, et, après

1. *C. I. L.*, XII, 2437, 2445, 2448, 2457.

2. Cf. De Ruggiero, *Dizionario. epigr.*, s. v. *Augustus*, p. 918.

3. *C. I. L.*, XII, 2439.

4. *Ibid.*, 2493-2495.

5. *Mon. Anc.*, IV, 35-36.

avoir reproduit ce témoignage, Suétone<sup>1</sup> ajoute : « La plupart des provinces dédièrent à l'empereur presque dans chaque ville, outre des temples et des autels, des jeux quinquennaux. » Elles durent choisir comme occasion la venue d'Auguste, qui se rendit partout, sauf en Afrique et en Sardaigne<sup>2</sup>; la Gaule reçut plusieurs fois sa visite; il y passa trois années consécutives, de 16 à 13 av. J.-C., et son retour semble avoir inspiré la frappe de monnaies *pro salute et red(itu) Aug(usti)*<sup>3</sup>.

Cependant, tous les empereurs ont droit au titre d'*Imp. Aug.*, et une inscription d'Histria est consacrée, en 169, à Marc-Aurèle, *pro salute Imp(eratoris) Aug(usti)*<sup>4</sup>. Or, c'est à cette époque, plutôt qu'au 1<sup>er</sup> siècle, que notre texte a dû être rédigé. La graphie n'apporte pas d'argument décisif, surtout à Aix-les-Bains, où aucune inscription n'est datée; toutefois, si nos lettres ont encore bonne apparence et ne comportent pas de ligatures, elles ne présentent plus le relief ni la régularité de la gravure augustéenne. Dans le libellé, d'autre part, le terme *possessores* et l'expression *cum sua vinea* vont, semble-t-il, nous empêcher de remonter plus haut que le 11<sup>e</sup> siècle.

2<sup>o</sup> Une inscription d'Aix<sup>5</sup>, découverte au jardin public, soit à quelque 250 mètres du « Temple de Diane », porte défense d'introduire un véhicule dans un pâturage, à moins que l'on ne se rende au *lucus* : ce doit être le même bois sacré que désigne notre texte, et on peut le localiser *in situ*.

3<sup>o</sup> Pourquoi cette donation? Un bois ~~sacré~~<sup>6</sup> pouvait servir d'emplacement aux jeux, mais son vignoble y était mal approprié : cette formule, rare en épigraphie<sup>7</sup> et peu correcte en grammaire, doit désigner plutôt la source d'un revenu pour couvrir les dépenses du spectacle. C'est ce que suggère une seconde inscription<sup>8</sup>, de tournure analogue et, semble-t-il, d'époque comme de provenance voisines. Cette pierre, en effet, que le *Corpus* date du 11<sup>e</sup> siècle, est coupée en deux fragments qui se trouvent l'un au Musée d'Aix,

1. Aug., 59 : « Provinciarum pleraeque super templa et aras ludos quoque quinquennales paene oppidatim constituerunt. »

2. *Ibid.*, 47.

3. Cohen, *Monn. Imp.*<sup>1</sup>, Aug., n<sup>o</sup> 347.

4. Cf. Cagnat-Besnier, *Rev. épigr.*, 1924, n<sup>o</sup> 143. On trouve *Imp. Augustus* sur des tuiles d'Agripente : *C. I. L.*, IX, 8044, n<sup>os</sup> 6 et 8.

5. *C. I. L.*, XII, 2462 : « ... nisi in luc[u]m ire volet. »

6. La définition est de Luerèce, V, 74-75 : « Ferrarum qui in orbi sancta tuetur... lucos. »

7. On l'évite à Dougga : Carton, *Mém. sav. étr. Acad. Inscr.*, XI, 1904, p. 149.

8. *C. I. L.*, XII, 2461. Le texte donné par J. Burlet (*La Savoie avant le christianisme*, Chambéry, 1901, p. 358, n<sup>o</sup> 111) est fantaisiste. Je proposerais : « Aram decem(ect)i Aquenses et patroni de(uo, ob donum figlin(ae) quam [possessor(ibus) Aqu]arum (?) et vicanis don(averunt) ad p[ro]pulum pium cum suo fructu... »

l'autre dans la propriété de M. Deville, à Châtillon, sur le lac du Bourget<sup>1</sup>; or, si le premier est d'origine inconnue, le deuxième a été découvert « en démolissant la vieille tour du château d'Aix »<sup>2</sup>, qui occupait l'emplacement actuel de l'Hôtel-de-Ville, contigu au « Temple de Diane ». Les deux parties ne se raccordent pas exactement, et une lacune intermédiaire empêche de bien comprendre le texte. Cependant, on y reconnaît la donation d'un four de potier — *figlin(ae)*<sup>3</sup> — avec son revenu — *cum suo fructu* — en vue d'un repas sacré — *ad epulum pium* (?)<sup>4</sup>; là encore, l'offrande paraît être à double fin : le four peut permettre la préparation des aliments à consommer et de la céramique à vendre. De toute manière, le parallélisme des formules est significatif.

4° Il va plus loin encore : les deux textes commémorent une seconde donation à fonds privés — *de suo* — celle d'un autel — *aram* — destiné sans doute aux cérémonies qui précèdent le festin comme les jeux : c'est cette offrande que consacre spécialement l'autre inscription (*aram... ob donum...*); aussi proposé-je de lire sur notre texte *d(at)* plutôt que *d(edit)* et d'admettre que les deux cippes représentent ces autels eux-mêmes.

5° Dans les deux cas aussi, les donations sont faites aux bourgeois d'Aix — *vicanis Aquensibus* — dont on ne retrouve pas ailleurs la mention.

6° Dans les deux cas enfin, elles viennent, au moins pour une part<sup>5</sup>, d'un groupement. Celui-ci comprend, sur l'autre inscription, les *decemlecti* et les *patroni*, dont les noms figurent au bas. Dans notre texte, il est attesté par les pluriels *Aq[uen]sium donaver(unt)*; mais les deux substantifs que ces mots impliquent ont disparu. Le second me paraît assez facile à restituer : on distingue, en effet, les lettres *ssu...vm*, qui incitent à lire *possessorum*. Les *possessores Aquenses* nous sont connus déjà par trois épitaphes<sup>6</sup> qu'ils con-

1. C'est M. Auxionnax, instituteur à Chindrieux, qui a eu le mérite et l'amabilité de le retrouver sur ma demande; je l'en remercie vivement.

2. Loche (*Mém. Acad. Savoie*, 1899, p. 278), qui ne le raccorde pas à l'autre (*Ibid.*, p. 277). Bourquelot (*loc. cit.*, p. 63) ne connaissait que le second fragment.

3. Le *Corpus* développe en *figlin(aram)*; mais le pluriel ne s'impose pas. Après ce mot, il lit *quem*; on peut admettre un solécisme du copiste, qui aurait pris *donum* pour un masculin; cependant, « l'e est retourné et combiné avec le premier jambage de l'm » (Loche, *loc. cit.*, p. 278); ne serait-ce pas un *a*? Le signe est aujourd'hui détruit.

4. Bourquelot et Loche proposent *pinum*, qui n'a aucun sens; le *Corpus*, *parandum*, qui est trop long. Pourquoi pas *pium* tout simplement?

5. Le *Corpus* admet, pour l'autre texte, que le four de potier est donné par un particulier dont le nom aurait disparu dans la lacune; mais *don.* peut avoir pour sujet *decemlecti* et *patroni*, les donateurs de l'autel.

6. *C. I. L.*, XII, 2459, 2460, 5874.

sacrent à des défunts de la *gens Titia*. Ils ne représentent pas seulement, comme on l'a dit parfois, une association privée de propriétaires, car, dans deux textes sur trois<sup>1</sup>, le terme *publice* prouve qu'ils agissent au nom et sans doute aux frais de la collectivité<sup>2</sup>. Il en est de même ailleurs. Si, à Civita Castellana<sup>3</sup>, ceux qui entourent le forum s'associent aux négociants dans une contribution commune, si, à Marcouna<sup>4</sup>, ils élèvent à leurs frais un monument au *numen* d'Antonin le Pieux, si, à Brescia<sup>5</sup>, ils s'associent à l'*ordo*, par contre, à Ravenne<sup>6</sup>, ils prennent rang entre l'*ordo* et les *cives* pour dédier une statue au « défenseur de cette cité et des villes voisines », et, à Venafre<sup>7</sup>, ils se distinguent du *populus* pour former eux-mêmes l'*ordo possessori[u]s*. D'autre part, si les codes les traitent en propriétaires soumis à l'impôt, dans la loi de 418 qui institua en Gaule l'assemblée des sept provinces ils sont mentionnés au même titre que les *honorati* avant les *judices*, puis le terme est remplacé par celui de *curiales*, qui semble équivalent<sup>8</sup>. Nous sommes donc en droit de conclure que, dans un *vicus* comme Aix-les-Bains, le mot *possessor* désigne la classe sociale dans laquelle se recrutaient les conseillers municipaux<sup>9</sup>.

Or, dans notre texte, le terme est précisé par un autre, puisqu'il est employé au génitif : quel peut être le sujet de *donaver(unt)*? A défaut d'indice sûr, je proposerais *decemlecti*, qui remplirait exactement le début de la première ligne. Sans connaître notre inscription, C. Jullian<sup>10</sup> écrivait : « Les *decemlecti* semblent délégués des *possessor* », et G. Bloch<sup>11</sup> : « Le conseil municipal se composait... de dix personnages appelés les *decemlecti Aquenses* » ; c'est que le mot figure déjà, nous l'avons vu, sur l'autre inscription d'Aix — où l'on ne connaît pas de décurions ; or, si on ne le retrouve pas ailleurs, le *mag(ister) pagi* de Lavinum prend une décision de *del(ectorum) s(ententia)*<sup>12</sup>, et, à Pise, des *decemprimi* sont associés à

1. Dans le dernier (*Ibid.*, 2459), le fils du défunt se joint à eux.

2. Je dis « sans doute », car on croit lire sur une inscription toute récente de Lyon : « *publice* de sua pecu[n]ia » (Cl. P. Fabia, *Pierre Sala*, Lyon, 1934, p. 310). Mais, dans ce texte même, *publice* me paraît désigner l'État plutôt qu'une corporation.

3. *C. I. L.*, IX, 5438.

4. *Ibid.*, VIII, 4199.

5. *Ibid.*, XI, p. 183.

6. *Ibid.*, XI, 15.

7. *Ibid.*, X, 4863.

8. Cf. Bourquelot, *loc. cit.*, p. 83-84 ; Bloch, *ap. Lavis*, *Hist. France*, I, 1900, p. 304, n. 1.

9. C. Jullian leur conférait un « caractère mi-administratif, mi-funéraire » (*Hist. Gaule*, IV, p. 353, n. 6) et leur confiait « l'entretien des ouvrages d'utilité » (*Ibid.*, p. 391, n. 1).

10. *Ibid.*, p. 353, n. 6.

11. *Op. cit.*, p. 225.

12. *C. I. L.*, IX, 726.

+ Colonne  
XII, §25

un *duumvir*<sup>1</sup>; le même terme désigne encore à Rome des prêtres de la *domus Augusta*<sup>2</sup>. L'expression complète *decemlecti possessorum* et l'absence du terme *publice* autorisent ici l'hypothèse que les conseillers municipaux offrent aux habitants du bourg un bien qui leur appartenait en tant que propriétaires; et, comme cela n'entraînait pour eux aucune dépense, la mention *de suo* ou de *sua pecunia* n'eût pas convenu.

7° Le second donateur s'intitule P. V. On songe d'abord à *p(erfectissimus) v(ir)*. Mais, outre que ce titre s'abrège habituellement V. P., il est réservé aux plus hauts dignitaires et conviendrait mal à un homme d'origine servile, sans aucune gestion à son actif. Aussi lirais-je plutôt : *p(atronus) v(ici)*. Si le groupement de ces deux initiales ne semble pas encore attesté, chacune l'est isolément : on trouve P. C. = *p(atronus) c(oloniae)*<sup>3</sup>; P. M. = *p(atronus) m(unicipii)*<sup>4</sup> et D. V. S. = *d(e) v(ici) s(ententia)*<sup>5</sup>. Rappelons que, sur l'autre texte, deux *patroni* s'associent aux *decemlecti*.

8° Notre homme porte deux noms intéressants. L'un, *Zmertucius*, a un caractère national : il évoque la déesse *Rosmerta*, les *Smertulli*, si nombreux en celtique<sup>6</sup>, et, à Aix même, sur l'autre inscription, deux *Smerii*. Le second nom, *Titianus*, prouve qu'un ancêtre, sinon le donateur lui-même, était esclave de quelque *Titius*. Or, la *gens Titia* occupait à Aix une situation exceptionnelle : nous avons vu déjà que trois de ses membres reçurent des *possessores* un monument funéraire; elle n'inspire pas moins de dix inscriptions<sup>7</sup>, qui nous font connaître dix-huit personnes, dix hommes et huit femmes :

<i>D. Titius Apolaustinus</i>	<i>Titia Apate</i>
— — <i>Domitinus</i>	— <i>Chelido</i>
— — <i>Domitius</i>	— <i>Crispina</i>
— — <i>Hermes</i>	— <i>Dorcas</i>
— — <i>Hilarus</i>	— <i>Eleutheris</i>
— — <i>Hyginus</i>	— <i>Evelchia</i>
— — <i>Martinus</i>	— <i>Severina</i>
— — <i>Rienus</i>	— <i>Sigenis</i>

1. *C. I. L.*, XI, 1420, 14.

2. *Ibid.*, VI, 2010.

3. Par exemple, *C. I. L.*, IX, 1160, 3022, 4785, 5363, 5365, 5831, 5836, 5939.

4. *Ibid.*, 3838, 3840.

5. *Ibid.*, 3435, 3521, 5052.

6. Par exemple, Espérandieu, *Inscr. lat. Narbonn.*, n° 251.

7. *C. I. L.*, XII, 2457, 2459, 2460, 2461, 2467, 2471, 2477, 2478, 5874, 5876.

*D. Titius Secundus*— — *Severinus*

Les hommes portent tous le même prénom, *D(ecimus)* ; plusieurs d'entre eux épousent des *Titiae*<sup>1</sup>, et le surnom de l'un, *Domitinus*, se transmet à son fils sous la forme *Domitius*<sup>2</sup>. Mais voici qui est plus curieux : une dédicace<sup>3</sup> est adressée aux mânes de *M. Marius T(?)aracio* par son épouse, *Titia Severina*, et son fils, *D. Titius Severinus* :

D. S. M.  
M. MARI T(?)ARACIONIS  
TITIA SEVERINA  
CONIVGI  
SANCTISSIMO  
ET D. TITIVS SEVERINVS  
PATRI

Le fils porte donc, au lieu des noms paternels, ceux de sa mère. « L'anomalie disparaît », écrivait Bourquelot<sup>4</sup>, « si l'on substitue au mot *patri* le mot *fratri* que je lis sans hésiter », et certains archéologues<sup>5</sup> ont suivi son exemple. Mais le texte *PATRI*, que le *Corpus* adopte sans commentaires, était « garanti »<sup>6</sup> dès la découverte, et M. Borgey, qui a recueilli la pierre, vient de me le confirmer « sans aucune hésitation ». On pense aussitôt à un enfant naturel<sup>7</sup>. Mais, au lieu de la mention habituelle en ce cas, *Spurii filius* ou *filius naturalis*, le double titre *conjugi sanctissimo* et *patri* semble une garantie de légalité. Faut-il admettre que l'enfant a été adopté par son oncle maternel ? Rien ne l'indique. Ne pourrait-on attribuer plutôt à la puissance de la *gens Titia*, désireuse de perpétuer son nom, une dérogation exceptionnelle aux règles de l'onomas-tique latine ?

P. WUILLEUMIER,

Chargé de cours d'Antiquités nationales  
à la Faculté des Lettres de Lyon.

1. *C. I. L.*, 2457, 2467, 2477, 2478.
2. *Ibid.*, 2459.
3. *Ibid.*, 2471.
4. *Loc. cit.*, p. 74.
5. Ainsi Loche, *loc. cit.*, p. 282.
6. *Rev. arch.*, 1854, p. 609.
7. Cf. Cagnat, *Cours épigr. lat.*, p. 72.

cf. *Album de la Société* 1888 p. 128

CONIVGII  
VIENNENSIS T. VERATIVI TAURVS  
NAT. TREYER ET C. MARIVS  
LUCIANVS FILIVS EIVS MATRI





## PUBLICATIONS NOUVELLES

---

**Librairie Félix Alcan**, 108, boulevard Saint-Germain, Paris (VI<sup>e</sup>) :  
**PEUPLES ET CIVILISATIONS** (collection HALPHEN et SAGNAC).

20 volumes in-8°. *Ont paru* :

- I. **Les premières civilisations**, par G. FOUGÈRES, G. CONTENAU, R. GROUSSET, P. JOUGUET, J. LESQUIER, 2<sup>e</sup> éd. Prix : 50 francs.
- II. **La Grèce et l'Orient**, par P. ROUSSEL, avec la collaboration de P. CLOCHÉ et R. GROUSSET. Prix : 50 francs.
- III. **La conquête romaine**, par A. PIGANIOL, 2<sup>e</sup> éd. Prix : 50 francs.
- IV. **L'empire romain**, par E. ALBERTINI. Prix : 50 francs.
- V. **Les Barbares**, par L. HALPHEN, 2<sup>e</sup> éd. Prix : 50 francs.
- VI. **L'essor de l'Europe (XI<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles)**, par L. HALPHEN. Prix : 60 francs.
- VII. **La fin du moyen âge**, par H. PIRENNE, A. RENAUDET, É. PERROY, M. HANDELSMAN, L. HALPHEN, 2 vol. Prix : 60 et 35 francs.
- VIII. **Les débuts de l'âge moderne**, par H. HAUSER et A. RENAUDET. Prix : 60 francs.

---

**L'Artisan du livre**, 2, rue de Fleurus, Paris (VI<sup>e</sup>) :

- J. CARCOPINO, *La Basilique Pythagoricienne de la Porte Majeure*; 1 vol. in-16. Prix : 30 francs.
- J. CARCOPINO, *Virgile et le Mystère de la IV<sup>e</sup> églogue*; 1 vol. in-16. Prix : 15 francs.
- J. CARCOPINO, *Sylla ou la monarchie manquée*; 1 vol. in-16. Prix : 20 francs.
- G. RADET, *Alexandre le Grand*; 1 vol. in-16. Prix : 40 francs.

---

**Les Belles-Lettres**, 95, boulevard Raspail, Paris (VI<sup>e</sup>) :

- J. BIDEZ, *La vie de l'empereur Julien*; 1 vol. in-8°. Prix : 25 francs.

---

**Librairie orientaliste Paul Geuthner**, 13, rue Jacob, Paris (VI<sup>e</sup>) :

- FR. CUMONT, *Doura-Oropos*, texte et atlas; 2 vol. in-4°. Prix : 600 francs.

---

**Les Presses universitaires de France**, 49, b. St-Michel, Paris (VI<sup>e</sup>) :

**HISTOIRE GÉNÉRALE**, dirigée par G. GLOTZ; volumes parus :

- Histoire de l'Orient**, par A. MORET, fasc. I et II. Prix du fasc. : 12 fr. 50.
  - Histoire de la Grèce**, t. I, par G. GLOTZ et R. COHEN; 1 vol. in-8°. Prix : 50 francs.
  - T. II, mêmes auteurs; 1 vol. in-8°. Prix : 75 francs.
  - Histoire romaine**, t. I, par E. PAIS (adapté par J. BAYET); 1 vol. in-8°. Prix : 50 francs.
  - T. II, par G. BLOCH et J. CARCOPINO, fasc. I à III. Prix du fasc. : 12 fr. 50.
  - T. III, par L. HOMO; 1 vol. in-8°. Prix : 60 fr.
  - Histoire du Moyen Âge**, t. II, par A. FLICHE : *L'Europe occidentale, de 888 à 1125*; 1 vol. in-8°. Prix : 60 francs.
  - T. VIII, par H. PIRENNE, G. COHEN, H. FOCILLON : *La civilisation occidentale, du XI<sup>e</sup> au milieu du XV<sup>e</sup> siècle*; 1 vol. in-8°. Prix : 75 francs.
-

# Annales de la Faculté des Lettres de Bordeaux

FONDÉES EN 1879 PAR LOUIS LIARD ET AUGUSTE COUAT

Directeur : **Georges RADET**

## QUATRIÈME SÉRIE

PUBLIÉE PAR

Les Professeurs des Facultés des Lettres  
d'Aix-Marseille, Bordeaux, Montpellier, Toulouse

ET SUBVENTIONNÉE PAR

LE MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE  
LE CONSEIL MUNICIPAL DE BORDEAUX  
LA SOCIÉTÉ DES AMIS DE L'UNIVERSITÉ DE BORDEAUX  
LE CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ DE BORDEAUX  
LE CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ DE MONTPELLIER  
LE CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ DE TOULOUSE  
LA FACULTÉ DES LETTRES D'AIX-MARSEILLE  
LE COLLÈGE DE FRANCE (FONDS PEYRAT, ANTIQUITÉS NATIONALES)

### I. REVUE DES ÉTUDES ANCIENNES. — II. BULLETIN HISPANIQUE

Prix de l'abonnement à chaque périodique :

France. . . . . Fr. 60 | Étranger. . . . . Fr. 60

(Frais de port compris)

(Frais de port en sus)

Pour la France et les pays français, une réduction de moitié est accordée aux Bibliothèques municipales ou universitaires, Musées ou Collections publiques, Sociétés historiques ou archéologiques, aux savants, archivistes ou membres de l'Enseignement.

Depuis 1919, le *Bulletin italien*, qui formait la III<sup>e</sup> section du recueil, a cessé de lui être incorporé.

Les années I à XVIII (1900 à 1918) sont en vente à des prix variant de 30 à 50 francs le volume.

Les prix ci-dessus indiqués pour les abonnements ne s'entendent que de l'année courante. Pour les années écoulées, le prix, suivant le plus ou moins de rareté du volume, varie entre 70 et 100 francs. Certaines années sont complètement épuisées.

Il n'est vendu de numéros isolés que dans la mesure des excédents. Quand un fascicule est demandé, non pour compléter une collection, mais pour se procurer un article, l'éditeur peut fournir un tirage à part.

Toute réclamation relative à une livraison non parvenue doit être faite au plus tard lors de la réception du fascicule suivant.

Le montant des abonnements, les demandes de numéros ou de tirages à part, les réclamations pour manques doivent être adressés à

**FERET et FILS**, éditeurs, rue de Grassi, 9, Bordeaux  
(Chèque postal 1013, Bordeaux)

Ceux qui seraient disposés à céder ce qu'ils possèdent de la Revue des Études anciennes ou du Bulletin hispanique (collections complètes, années ou fascicules séparés) sont priés d'en aviser les éditeurs, qui leur adresseront une offre de rachat.